Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20261012-2026101203-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 07.10.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **douze octobre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 08.10.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Mme DESTRUHAUT Valérie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly, Mme LEBAS Betty (procuration à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (procuration à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien), Mme LUCAS Maëva.

Présents : 14
Votants : 17

Madame HENRY Aurélie a été élue secrétaire.

Objet : 2026101203- 10 Rue de la libération : proposition de bail à réhabilitation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a mandaté SOLIHA BLI Bretagne afin de réaliser une étude de faisabilité technique et financière dans le but de réhabiliter le bâtiment situé « 10 Rue de la libération ». Suite à cette étude restituée le 29 septembre 2026 en mairie, la municipalité propose de confier le bâtiment situé « 10 Rue de la libération » à SOLIHA BLI Bretagne dans le cadre d'un bail à réhabilitation afin de réaliser 03 logements sociaux. Cela permettra de remettre en état le bâtiment situé « 10 Rue de la libération », de créer trois logements et ainsi d'agrandir le parc locatif social de la commune. Les futurs ménages locataires devront répondre aux plafonds de ressources ANAH très social (PLAI).
La commune s'engage à confier un bail à réhabilitation de 43 ans à SOLIHA BLI Bretagne et à garantir l'emprunt qui sera souscrit auprès de la Banque des Territoires (CDC). La garantie d'emprunt nécessitera une seconde délibération avec le contrat de prêt annexé.
Le bail à réhabilitation sera réalisé sous conditions suspensives de :

- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions) permettant d'équilibrer l'opération.

SOLIHA BLI Bretagne étant une structure coopérative de petite taille, elle ne pourra pas supporter les coûts engagés si le projet n'aboutissait pas. C'est pourquoi, elle demande ce jour à la commune de prendre en charge l'ensemble des dépenses réalisées sur ce projet dans le cas

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20261012-2026101203-DE

d'un abandon du projet, les études et éventuelles études engagées par BLI resteront propriété de la commune qui pourra les valoriser pour un autre projet.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, avec 12 votants pour et 5 abstentions :

- Accepte la contractualisation d'un bail à réhabilitation d'une durée de 43 ans, entre la commune et Soliha BLI Bretagne pour l'ensemble du bâtiment situé « 10 Rue de la libération ».
- Accepte de prendre en charge le déficit restant à charge sur le projet (déficit estimé à ce jour à 58 000 €) ;
- Accepte de prendre en charge le financement des études nécessaires pour la sollicitation des financements et ainsi de s'engager à financer l'ensemble des dépenses réalisées par SOLIHA BLI Bretagne dans le cas où le projet n'aboutirait pas,
- Confirme la garantie de la commune pour les emprunts contractés par Soliha BLI Bretagne.
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,